



Rencontre entre M. KRATTINGER, sénateur, vice président de l'ADF et l'intersyndicale CFDT/CGT/FO sur l'avenir des Parcs le 12 juillet 2005.

Participants : M. KRATTINGER, Mme CHERREL, responsable des territoires à l'ADF
CFDT : F. DELATRONCHETTE - UFE/CFDT, P. BLANDEL - DDE 56, J. BELLEC - DDE 22,
F. BROTHELANDE SSBAIF,
CGT, FO.

Cette réunion fait suite à celle du 21 juin 2005 qui avait été interrompue par la fête de la musique.

Depuis, une rencontre a eu lieu entre le président de l'ADF et le nouveau Ministre D. PERBEN.

M. KRATTINGER indique qu'il participera à la prochaine table ronde organisée par M. COURTIAL.

Il souhaite que M. COURTIAL publie son pré-rapport et que des discussions générales s'en suivent avant le rapport définitif.

Le nouveau ministre semble d'accord avec la méthode proposée.

Sont abordés les points suivants :

la mutualisation

M. KRATTINGER est d'accord sur le principe de la mutualisation mais demande aux syndicats ce qu'ils veulent.

En tous cas, pour que les PCG puissent l'accepter, il faudrait qu'elle soit maîtrisée par les départements.

En effet, actuellement il juge que l'Etat n'assure pas correctement la mise à disposition des services.

Les départements veulent bien travailler avec l'Etat (ce n'est pas la guerre !) mais pas se faire dicter ce qu'ils doivent faire (ex : RMI, Handicapés....)

L'Etat n'a pas de parole d'où la méfiance des PCG.

Il faut une vision à 10/15 ans.

M. KRATTINGER a demandé à M. COURTIAL d'étudier plusieurs pistes pour garder de la souplesse et permettre le débat entre les intéressés.

Il ne faut pas exclure une mutualisation interdépartementale.

Date de mise en œuvre de la réforme

Les syndicats ont insisté sur le fait que cette réforme doit se faire en même temps que les autres (transfert des RN, Nouvelle DDE et DIR) .

M. KRATTINGER convient que cette réforme ne peut être déconnectée du transfert des RN.

Il l'a dit au Ministre ; il lui a demandé de faire la police dans son administration.

Pour l'ADF, il doit y avoir 3 mois de discussion à partir du rapport d'étape « COURTIAL » qui doit être connu d'ici la fin juillet 2005.

Ensuite, on doit envisager le rapport définitif d'ici fin décembre pour l'ADF.

Place du parc demain

M. KRATTINGER cite comme services du département ayant une identité propre : médiathèque, laboratoire, société d'économie mixte (SEM) de développement économique.

Il ne peut pas dire aujourd'hui ce que les PCG vont penser de l'identité du parc.

Il n'y a pas de clivage droite/gauche, les PCG veulent assurer le service public.

Le parc est régulateur de prix mais sur quel marché ? des problèmes juridiques se posent actuellement.

Les communes payent au prix réel aux départements la prestation qu'il effectue pour elles ; il y a un risque, il faut obtenir une sécurisation juridique.

Le service du département ne peut pas répondre à un appel d'offres.

Questions financières

Les départements ne prendrons pas en otage les personnels transférés.

Ils doivent le respect aux agents, même si par ailleurs ils ont des discussions de chiffonniers avec l'Etat.

Les salaires des OPA seront assurés ; il serait souhaitable de les budgétiser avant les transferts.

Exemple : le parc travaille à 50% pour le département, que fait-on des autres 50% ?

Personnels administratifs des parcs

Les PCG auront une attitude réceptive pour ne casser les parcs.

Ce qui veut dire que les personnels administratifs (ex : comptables) sont liés aux OPA et ne seront pas séparés (sauf demande individuelle) .

Statut des OPA

M. KRATTINGER rappelle que la mobilité est permanente dans la FPT, qu'elle est le moteur d'une carrière choisie.

Le statut jumeau proposé par M. COURTIAL n'est pas exclu par M. KRATTINGER mais il attend que celui-ci précise le projet.

Le fonds de retraite à l'Etat est le point le plus préoccupant pour l'ADF.

L'ADF ne conteste pas aux OPA de continuer à bénéficier du fonds de retraite.

Elle sera vigilante sur la CNRACL car ce n'est pas aux agents, qui en sont bénéficiaires, de supporter les surcoûts.

Les PCG seront très prudents. De toute façon, il faudra des passerelles entre les statuts pour l'évolution des carrières et des métiers sachant que les qualifications actuelles sont très variées.